



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 octobre 2017

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mille dix-sept et le dix neuf octobre à vingt heures trente, l'assemblée régulièrement convoquée le treize octobre 2017, s'est réunie sous la présidence de Bernard ROMIEUX.

Sont présents : Bernard ROMIEUX, Bernard COQUILLE, Luc MAUDET, Francis HUVER, Céline LOISON, Magalie THEROUE, Gérard TERVILLE, Florent MIGNOT, Cyril CHARLES, Ludovic DUVEAU, Patrick MORCEL, Louis BOUCHENY, Jérôme VINCENT, Sylvie MOSIMANN, Joël CRETTE, Michelle MICHALKOVIC, Maryse BOURGEOIS, Nathalie COLIN, Guy LAMARRE, Marie-José MASSON,

Représentés : Lysiane LE GOFF représentée par Florent MIGNOT, Claudine LECLERC représentée par Joël CRETTE, Elisabeth ROGER représentée par Francis HUVER, Aline CLEMENT représentée par Louis BOUCHENY, Bernard DAVOUST représenté par Marie-José MASSON.

Absents : Cédric CORNAIRE, Bernard PERRIN-BONNET, Camille BRAULT, Sébastien BARRE, Lionel LANGUILLAT. Mireille GARNIER, Marie Laure CABOURDIN

20 conseillers présents, 5 conseillers représentés, 7 conseillers absents.

Le quorum de 17 conseillers présents étant dépassé, l'assemblée peut donc délibérer.

Secrétaire de séance : Luc MAUDET

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité

ELECTIONS DES GRANDS ELECTEURS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 17 DECEMBRE 2017 DE 2017_91

Monsieur Le Maire fait part de l'unique liste reçue pour l'élection des grands électeurs :
Liste ROMIEUX qui comprend

En titulaires : Bernard ROMIEUX, Claudine LECLERC, Florent MIGNOT, Marie José MASSON, Luc MAUDET

En suppléants : Nathalie COLIN, Jérôme VINCENT, Céline LOISON

Pour l'assister dans les opérations électorales Monsieur le Maire appelle : Les deux plus anciens : Michelle MICHALKOVIC et Gérard TERVILLE et les deux plus jeunes : Ludovic DUVEAU et Céline LOISON.

A l'appel de leur nom les conseillers municipaux, votent un à un à bulletin secret.

Les résultats dépouillés donnent 24 votes pour la liste Romieux et un bulletin nul.

La totalité de la liste Romieux est donc élue et les conseillers municipaux titulaires voteront pour le choix du prochain sénateur de l'Yonne le 17 décembre à Auxerre.

CREATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - DE 2017_92

Monsieur Le Maire fait état de la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour faire éventuellement face à un besoin, en cas d'absence de personnel, pour les services scolaires et périscolaires. Ce poste est nécessaire suite à la fin des emplois aidés et à la nécessité d'assurer la continuité du service. Ce poste n'est pas permanent et ne sera pourvu qu'en cas de besoin.

A l'unanimité, les conseillers approuvent la création du poste.

ASSAINISSEMENT DE THEIL - DE 2017_93

La rénovation de la station d'épuration (STEP) de Theil est en cours.

- Les premières mesures sur le milieu aquatique ont été effectuées en septembre
- L'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre de la station a été lancé. Les plis seront ouverts le 26 octobre
- L'appel d'offre pour la réfection des branchements des particuliers est lancé. (réponses pour le 14 novembre)

Monsieur le maire rappelle que les Theillois ont vu leurs taux d'imposition baisser de façon importantes cette année

- Pour la taxe d'habitation le taux est passé de 21,6% à 16%
- Pour la taxe foncière de 32,08% à 12,20%.

Cette baisse des taux correspond à une baisse moyenne des impôts de l'ordre de 350 € pour un foyer de 2 personnes.

En revanche pour payer les travaux de la station d'épuration il avait été proposé d'aligner les tarifs de l'assainissement de Theil sur ceux de Chigy. Une première étape a été voté l'année dernière pour l'année 2017.

La deuxième étape concerne l'année 2018 selon le tableau suivant.

| | Chigy | Theil sur Vanne | | |
|-------------------|----------|-----------------|----------|----------|
| année | 2016 | 2016 | 2017 | 2018 |
| abonnement | 73.50 € | 32.00 € | 52.75 € | 73.50 € |
| coût m3 | 2.05 € | 0.65 € | 1.35 € | 2.05 € |
| | | | | |
| simulation | | | | |
| foyer 120 m3 | 319.50 € | 110.00 € | 214.75 € | 319.50 € |
| plus value/2016 | | | 104.75 € | 209.50 € |

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018.

CONVENTION D'ECOLE AVEC CERISIERS - DE 2017_94

Depuis la rentrée de septembre 2017 les enfants de Vareilles sont affectés sur le RPI de Theil. Les familles ont demandé pour 10 enfants sur 24 que les enfants puissent continuer, par dérogation, leur scolarité commencée sur Cerisiers.

La commune de Cerisiers demande des frais de scolarité de 980 € par enfant soit 9 800 Euros pour les dix enfants.

Un conseiller municipal fait remarquer que cela représente environ l'équivalent de 20 taxes d'habitation. Monsieur le maire objecte qu'il n'a pas pu s'opposer à la loi et n'a pas pu refuser ces dérogations. L'année prochaine il y aura un enfant de moins à Cerisiers.

Ce projet de convention est adopté à l'unanimité.

TRANSPORT SCOLAIRE DE MIDI SUR LE RPI DE THEIL DE 2017_95

La commune organise le transport scolaire, à midi entre les écoles du RPI. Il convient de répartir le coût entre les communes en fonction du nombre d'enfants scolarisés par commune.

Le tableau de répartition suivant est approuvé à l'unanimité.

| Commune | Nombre d'élèves | prix/élève | TOTAL |
|-------------------------|-----------------|------------|-------------|
| NOE | 44 | 210.41 € | 9 257.95 € |
| PONT-SUR-VANNE | 13 | 210.41 € | 2 735.30 € |
| VAUMORT | 28 | 210.41 € | 5 891.42 € |
| LES VALLEES-DE-LA-VANNE | 17 | 210.41 € | 3 576.93 € |
| | 102 | | 21 461.60 € |

AFFOUAGE SUR LE VILLAGE DE VAREILLES DE 2017 96

Cette année sont à répartir 70 houppiers et une parcelle non exploitée l'année dernière. Le prix fixé est de 4€ le stère.

Priorité sera donnée aux habitants de Vareilles pour l'attribution des lots.

Garants :

- Joël Cretté
- Francis Huver
- Louis Boucheny

Les conseillers municipaux adoptent ces conditions par 23 voix pour et 2 abstentions

DECISIONS MODIFICATIVES DE 2017 97

Du fait de la création du centre de loisirs, les dépenses de salaire du personnel ont légèrement augmenté. La cotisation au service incendie (SDIS) a été majorée. Pour équilibrer les comptes de la commune, il convient d'apporter les modifications suivantes au budget de fonctionnement :

| | | |
|--------|---|-----------|
| 615221 | Entretien, réparations, bâtiments publics | -12 860 € |
| 6411 | Personnel titulaire | 3 200 € |
| 6413 | Personnel non titulaire | 5 000 € |
| 6451 | Cotisation URSSAF | 2 000 € |
| 6553 | Service d'incendie | 1 160 € |
| 6453 | Cotisations aux caisses de retraites | 1 500 € |
| | TOTAL | 0 € |

Les conseillers municipaux à l'unanimité adoptent ces décisions modificatives

QUESTIONS DIVERSES

- Florence Vincent, secrétaire de mairie depuis 20 ans à Chigy a fait part de sa volonté de quitter le secrétariat de la commune en fin d'année. Elle ne se reconnaît pas dans la commune nouvelle et son organisation. Monsieur le maire constate qu'en effet les bouleversements ont été profonds, qu'il est très difficile de travailler, en tant que secrétaire de mairie dans sa commune et regrette que Florence Vincent, avec son expérience, n'ait pas pu s'intégrer dans l'équipe des secrétaires.
- Le projet de verger de sauvegarde sur un terrain de 1 ha au sud de la source Saint Léger à Vareilles a été validé techniquement par la région. Celui-ci doit donc être planté en novembre 2017. Une réunion d'information et de concertation de toutes les personnes intéressées, en présence des croqueurs de pommes, aura lieu le mercredi 25 octobre à 18 heures à la mairie de Vareilles. Un mail sera envoyé, en ce sens, à tous les habitants de la commune (qui ont donné leur adresse mail)
- Sur le terrain autour du bîme (sources du ru de Vareilles) un projet de zone humide en partenariat avec l'agence de l'eau Seine-Normandie, l'IER et le syndicat de la Vanne est à l'étude. Une commission mixte conseillers municipaux et habitants sera organisée pour établir un projet d'aménagement du terrain.

- La maison des associations 1 rue du Fays à Vareilles est en cours d'achat. Cette maison est destinée à toutes les associations de Les Vallées-de-la-Vanne. Une commission mixte conseillers municipaux et associations sera organisée pour établir un projet d'aménagement des salles.
- Noël des aînés
Il est décidé par le conseil municipal d'uniformiser sur l'ensemble de la commune le cadeau aux aînés pour les fêtes de Noël.
Compte tenu de la vitalité de nos anciens, est, désormais, réputé « aîné » toute personne de plus de 70 ans, habitant en résidence principale la commune.
Les Theillois qui avaient été précédemment déclarés « aînés » à 65 ans le resteront. (mais pas les nouveaux)
Trois choix seront proposés à chacun :
 - Repas convivial commun des aînés des trois villages, qui sera organisé par la municipalité à la salle des fêtes de Vareilles.
 - Bon pour un repas dans un des trois cafés-restaurants de la commune. A dépenser impérativement avant fin juin 2018
 - Un panier cadeau
- Florent Mignot souhaite
 - Que soit médiatisé notre logo. Le maire précise que celui-ci est en cours de numérisation. Le site internet de la commune va le reprendre et notre papier à lettre va être refait. Il apparaît déjà sur les papiers relatifs aux activités périscolaires et extrascolaires
 - Qu'en plus du journal il soit envoyé 3 fois par an à tous les habitants une feuille recto-verso des points forts arrivés dans la commune.
Le maire fait part de son accord de principe, mais pose le problème de la sélection des points abordés et de la rédaction de la lettre.
 - Que la mairie de la commune nouvelle 5 route du miroir à Theil soit aménagée réellement en mairie.
Le maire précise que nous finissons une période d'adaptation de deux ans, à la recherche des points d'équilibre entre commune nouvelle et villages historiques. Il est prévu d'ici la fin de l'année :
 - D'aménager deux bureaux pour les secrétaires avec deux véritables postes de travail
 - D'aménager le troisième bureau en salle de réunion et bureau du maire

Une réflexion est menée pour transférer les bureaux de la mairie de Theil au 5 route du Miroir. La fermeture obligatoire des grilles de l'école pendant les heures de classe rend difficile l'accès des habitants aux services de la mairie. Les services scolaires, périscolaires et extrascolaires resteraient 3 route du miroir.
 - Même si la signature de la convention participation citoyenne avec la gendarmerie et la préfecture a été reportée la commune est pleinement entrée dans cette démarche. Vingt panneaux d'information ont été posés aux entrées de chacun de nos villages.
- PLUI
Une présentation des cartes d'impact des propositions de la chambre d'agriculture et des conseillers du PLUI sur les 3 communes historiques est faite aux conseillers municipaux. La réflexion doit être approfondie pour rester réaliste. Une présentation du PADD sera faite aux conseillers du PLUI le 21 octobre pour le « bassin de vie » Vaumort- Les Vallées de la Vanne, Pont sur Vanne.

Fin de la réunion du conseil municipal à 22h 45.